

LES DÉFIS PASTORAUX DE LA FAMILLE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVANGÉLISATION

INTRODUCTION

Le PARVIS de Québec

Nous, membres du PARVIS de Québec, organisme constitué depuis 2010 ayant pour mission de favoriser des échanges libres et constructifs sur les défis et les enjeux majeurs qui interpellent l'Église de notre temps, travaillons depuis plus de trois ans auprès du diocèse de Québec. Nous avons à notre actif plus de dix-huit événements ayant rassemblé chaque fois en moyenne 150 personnes.

Nous tenons à souligner que nous avons hautement apprécié que le Pape François lance à toutes les conférences épiscopales du monde entier un sondage adressé à tous les baptisé(e)s catholiques. Ayant découvert sur internet, vers le 15 novembre, que l'Église d'Angleterre avait reçu de ses fidèles plus de 15 000 réponses à ce sondage et que l'Église de Belgique lançait une vaste consultation, le Parvis de Québec est surpris que le sondage ait eu si peu de diffusion dans le diocèse de Québec.

Formulation des questions du sondage

Beaucoup d'interrogations ont été exprimées sur la formulation des questions du sondage. Les formulations contiennent souvent une condamnation *a priori*. C'est le cas, par exemple, de la question 4d. On y décèle un certain mépris, car elle pose un jugement dans sa formulation même : il y aurait les « réguliers » et les « irréguliers ». En partant, on juge la situation comme étant « irrégulière ». Est-ce que ceux qui ont formulé la question sont conscients de ce double biais inséré dans les questions?

Méthodologie

Le Parvis de Québec, à la suite d'une information reçue par le biais de l'internet, a rassemblé à deux reprises des chrétiens et des chrétiennes parmi lesquels se trouvaient bon nombre de divorcés réengagés. Nous avons voulu leur permettre de répondre aux questions qui les concernaient plus particulièrement, celles se rapportant à leur situation de divorcés réengagés et celles portant sur la fécondité responsable. Le court temps mis à notre disposition ne nous permettait pas de répondre à toutes les questions proposées. Notre rapport ne concerne que deux des huit questions posées par le sondage : nous avons voulu investir notre énergie sur les questions qui, selon nous, revêtent une importance exceptionnelle pour le synode extraordinaire d'octobre 2014.

Voir Annexe A pour des statistiques

RÉPONSES AUX QUESTIONS

QUESTION 4. *Sur la pastorale pour affronter certaines situations matrimoniales difficiles*

Question 4.d) Comment les baptisés vivent-ils leur situation irrégulière ? Ils en sont conscients ? Manifestent-ils simplement de l'indifférence ? Se sentent-ils écartés et vivent-ils avec souffrance l'impossibilité de recevoir les sacrements ?

CONSTAT

La plupart des personnes divorcées-réengagées, parmi les plus âgées aujourd'hui, ont souffert de leur situation dans un premier temps. Elles se sont senties seules, jugées, exclues. Elles se sont éloignées de la religion ou tout au moins de la pratique culturelle. Avec le temps, elles ont cessé d'en souffrir. Elles ne cherchent plus à y revenir. Plusieurs disent vivre leur foi de façon personnelle. Si on leur offrait la possibilité de recevoir les sacrements, il n'est pas certain que maintenant elles y reviendraient, sans un accompagnement pastoral adéquat et une ouverture institutionnelle clairement exprimée.

Depuis quelques décennies, les personnes divorcées-réengagées réagissent différemment. Ils sont plutôt indifférents et ne s'embarrassent pas des normes et des règles édictées par le Vatican. Lorsqu'ils participent à la messe occasionnellement ou régulièrement, ils vont pour la plupart communier. Ils suivent leur conscience. Ceux qui s'expriment sur ce sujet affirment que le Christ ne leur demande pas d'être malheureux pour le reste de leurs jours. Ils reconnaissent que l'accès à la communion dans leur communauté est facile, mais que l'accès au sacrement du pardon pose problème, car ils craignent de recevoir un refus de l'absolution.

Les plus jeunes, pour une grande part, quelques fois sur le conseil de leurs parents, évitent ces questions en vivant en union libre et en retardant leur mariage. Au Québec, l'âge moyen au mariage est de 32.7 ans chez les hommes et de 31 ans chez les femmes.

Il importe de préciser que plusieurs ont mentionné que la réaction des couples dépend beaucoup du prêtre qu'ils ont rencontré, de sa façon de les accompagner et de sa détermination à ne pas les laisser tomber au moment précis où elles en ont le plus besoin.

PRINCIPAUX ARGUMENTS UTILISÉS POUR UNE REMISE EN QUESTION DE LA POSITION DE L'ÉGLISE :

- Reconnaître que l'échec fait partie de la condition humaine. Le divorce est la reconnaissance d'un échec, d'une erreur, d'une incapacité à poursuivre la route à cause de multiples raisons. Tous les divorces entraînent, pour la majorité de ces couples, une grande souffrance. Cette souffrance interpelle-t-elle l'Église?
- La mise en cause de l'anthropologie sous-jacente aux positions de l'enseignement de l'Église.

- L'enseignement sur la miséricorde du Christ et sur sa tendresse si souvent évoqué par le pape François.. « *La miséricorde est la plus grande de toutes les vertus* », no 37 de *Évangelii Gaudium* (E.G.).
- «*Qui suis-je pour juger?*» a dit le Pape dans une conversation avec des journalistes.
- L'incohérence perçue des positions de l'Église dans différentes situations telles : celle d'un homme marié civilement depuis des années, qui a des enfants, qui divorce et peut se marier à l'Église ; celle des femmes abandonnées, laissées pour compte et qui se retrouvent dans une impasse. La manière rationnelle d'argumenter de l'Église se situe hors contexte. Mettre l'accent sur le message d'amour de Jésus qui est au-dessus des lois (exemple de la femme adultère).
- Plusieurs documents d'Église sur le mariage manifestent une lecture réductrice des Écritures en isolant certaines références bibliques du contexte vécu à ce moment, valorisant ainsi la *lettre* des textes bibliques plutôt que leur *esprit*. En conséquence, on oublie que c'est par toute sa vie et dans sa relation aux personnes que Jésus est Parole de Dieu. Cette remarque devrait guider la pastorale de l'Église envers les baptisés « en situation irrégulière ».

Question 4.e) Quelles sont les demandes que les personnes divorcées et remariées adressent à l'Église à propos des sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation ? Combien demandent ces sacrements ?

CONSTAT :

La majorité des personnes divorcées-réengagées ne demandent rien parce qu'elles ne tiennent plus compte des positions de l'Église sur ces questions; d'autres sont devenues indifférentes devant une Église-institution fermée et sans compassion, et ne tiennent plus compte de l'Église en général

Les membres du Parvis souhaitent que les ministres aient une attitude plus évangélique que légaliste; qu'ils manifestent de l'accueil de l'ouverture, de la compréhension et de la compassion.

PRINCIPAUX ARGUMENTS UTILISÉS POUR UNE REMISE EN QUESTION DE LA POSITION DE L'ÉGLISE :

- Jésus avait soin de faire en sorte que les personnes se relèvent après avoir connu un échec. Le devoir de l'Église est d'imiter l'attitude du Christ plutôt que d'aggraver les souffrances des personnes qui vivent un échec en les culpabilisant et en créant des blocages qui leur rendent davantage difficile de vivre leur foi dans la communauté.
- Les conséquences pour la transmission de la foi de la mise à l'écart des sacrements de tant de parents. Comment peut-on accompagner ses propres enfants dans les sacrements de

l'initiation chrétienne si le cœur n'y est pas parce qu'on a été rejeté par les règles de l'Église?

- Pape François: « L'Eucharistie, même si elle constitue la plénitude de la vie sacramentelle, n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles » E.G., no 47

Question 4.f) Est-ce que la facilitation de l'obtention d'une annulation (déclaration de nullité) du premier mariage serait une solution ?

CONSTAT :

La réponse est unanimement non.

PRINCIPAUX ARGUMENTS UTILISÉS :

- Cette solution exige de reconnaître l'inaptitude des conjoints au moment de la première union et favorise une certaine hypocrisie, sinon le mensonge, de leur part. La déclaration de nullité est une fausseté pour la très grande majorité des divorcés. « Nous nous sommes aimés, nous voulions que ce soit pour la vie et, en plus du divorce, qui est déjà très souffrant, on nous demande d'aller nous détruire l'un l'autre ». Les gens se sentent exclus à cause du langage de l'Église qui dure depuis des siècles. Vous êtes de l'Église, mais vous n'avez pas droit à la communion. Comment comprendre? Que fait-on de la conscience des gens?

Devant ces situations difficiles, certains prêtres sont heureusement compréhensifs. C'est la hiérarchie qui les place dans une curieuse de situation.

- Cette solution entraîne souvent une réaction très forte de la part des enfants d'un premier mariage et elle est souvent invivable pour eux.

QUESTION 7. Sur l'ouverture des époux à la vie

Question 7.a) Quelle connaissance concrète les époux ont-ils de la doctrine *d'Humanae vitae* sur la paternité responsable? Quelle connaissance a-t-on de l'évaluation morale des différentes méthodes de régulation des naissances? Du point de vue pastoral quels approfondissements pourraient être suggérés à ce propos?

CONSTAT :

En 2013, peu de personnes s'intéressent à la doctrine présentée dans *Humanae vitae*. Tout ce qui a été retenu de cette encyclique, par les gens dans la cinquantaine et plus, est l'interdiction de la pilule. Les plus jeunes, pour la plupart, n'ont jamais entendu parler de ce texte.

La fixation sur la question de la pilule par le Vatican, malgré les prises de parole opposées de nombreux évêques au Concile et les positions de plusieurs membres d'une Commission *ad hoc*, a détourné l'attention d'une question importante soulevée par l'encyclique : la paternité

responsable que l'on devrait plus justement appelé la parentalité responsable. On en est même venu à considérer que la position de l'Église sur la contraception mettait à mal l'atteinte de la parentalité responsable, la responsabilité des époux et leur liberté de conscience.

Au Québec, cette position a quasi causé un schisme silencieux. Beaucoup ont suivi leur propre conscience en contradiction avec les positions réaffirmées de Rome; d'autres se sont sentis rejetés et ont peu à peu délaissé la pratique religieuse; d'autres sont devenus agressifs envers l'Église et ont transmis cette agressivité aux nouvelles générations.

Les prêtres ont été souvent coincés par les questions posées par des époux et épouses, même si de façon générale, ils ont manifesté une grande sollicitude et ont renvoyé les époux à leur conscience. La pastorale familiale et ses nombreux mouvements qui étaient une force de l'Église du Québec ont connu une crise importante.

Le Parvis de Québec ainsi que beaucoup de baptisés ne croient pas que l'Église, au Synode, doive de nouveau se prononcer sur les méthodes de régulation des naissances. Elle doit plutôt promouvoir le mariage, **la liberté de conscience**, l'amour des époux, la parentalité responsable, les liens entre famille et évangélisation.

PRINCIPAUX ARGUMENTS UTILISÉS POUR UNE REMISE EN QUESTION DE LA POSITION DE L'ÉGLISE

- L'Église doit faire reposer son raisonnement sur la responsabilité des époux et épouses et sur leur liberté de conscience.
- Pape François : Les paroles mêmes du pape François dans *Evangelii Gaudium* : « L'annonce se concentre sur l'essentiel, sur ce qui est plus beau, plus grand, plus attirant et en même temps plus nécessaire. » « Il existe un ordre ou une « hiérarchie des vérités » de la doctrine catholique, en raison de leur rapport avec le fondement de la foi chrétienne. » E.G., no 35 et 36.
- Pape François : « Saint Thomas d'Aquin soulignait que les préceptes donnés par le Christ et par les apôtres au Peuple de Dieu « sont peu nombreux ». Citant Saint-Augustin, il notait qu'on doit exiger avec modération les préceptes exigés par l'Église postérieurement « pour ne pas alourdir la vie aux fidèles » et transformer notre religion en un esclavage, quand la miséricorde de Dieu a voulu qu'elle fût libre. » E.G., no 43.

Ces textes devraient inspirer les pères du Synode .

- Plusieurs grands philosophes contemporains contestent la référence à la nature et à la loi naturelle que fait l'encyclique *Humanae Vitae* qui laisserait supposer un alignement de l'homme et de sa moralité sur les lois et les comportements biologiques. Cette conception est trop essentialiste, conservatrice, anachronique et occidentale pour rassembler hommes et femmes, de divers horizons, sur un même chantier dans le monde contemporain. Il faut

passer d'un ordre fixé à un ordre dynamique dans une humanité sans cesse en devenir, en questionnement, en recherche. Sur cette question, une référence déjà ancienne : *Lettre adressée par le Cardinal Maurice Roy, président de la Commission Justice et Paix, à Paul VI à l'occasion du dixième anniversaire de Pacem in terris.*

Question 7.b) Cette doctrine morale est-elle acceptée? Quels sont les aspects les plus problématiques qui en rendent difficile l'acceptation par la plupart des couples?

CONSTAT ET ARGUMENTS

Cette doctrine morale, telle que présentée et comprise dans le débat sur la contraception, n'est toujours pas acceptée et n'a pas à être acceptée pour les arguments présentés précédemment. L'importance doit être mise sur le soutien et le respect mutuel des époux, la parentalité responsable, la liberté de conscience et l'appel à être évangélisateurs.

Question 7c) Quelles méthodes naturelles sont promues par les Églises particulières pour aider les conjoints à mettre en pratique la doctrine d'*Humanae vitae*?

CONSTAT ET ARGUMENTS :

L'Église n'a pas à promouvoir des méthodes naturelles ou autres. C'est la responsabilité des époux. Elle n'a pas à déterminer des préceptes aussi détaillés d'autant plus que son gouvernement et son pouvoir réglementaire sont réservés aux seuls hommes dans une situation où les femmes, dans ce domaine, en vivent principalement les conséquences.

Question 7 d) Quelle est l'expérience sur ce thème dans la pratique du sacrement de la réconciliation et dans la participation à l'Eucharistie?

CONSTAT :

Tel que mentionné plus haut, les pratiquants qui utilisent des méthodes de contraception suivent leur conscience et, s'ils décident de venir à l'église, ils ne parlent nullement de cette question au confessionnal. Ils persistent dans une pratique religieuse qui inclut la participation à l'Eucharistie et la communion. On ne demande plus de permission au clergé pour savoir comment se comporter en ces matières, sauf quelques très rares personnes.

Question 7 e) Quels contrastes apparaissent-ils à ce propos entre la doctrine de l'Église et l'éducation civile?

CONSTAT :

L'éducation civile se rapporte à la protection contre des naissances inappropriées et contre les maladies vénériennes tout en veillant à une éducation sexuelle qui, lorsqu'elle est bien faite, est aussi une éducation à l'amour et au respect des personnes.

La doctrine de l'Église est souvent perçue comme ne s'intéressant qu'à la contraception et à la natalité en oubliant l'importance de la relation amoureuse, du soutien mutuel des époux et de la parentalité responsable. Son anthropologie de la sexualité est à repenser.

**Question 7 f) Comment promouvoir une mentalité plus ouverte envers la natalité?
Comment favoriser la croissance des naissances?**

CONSTAT ET PROPOSITIONS

À une telle question, l'Église n'a pas à s'immiscer dans les chambres à coucher des conjoints. Il faut renvoyer l'analyse et la responsabilité de cette question aux époux et aux épouses, et non aux Conférences épiscopales. Au Québec, les naissances sont valorisées par tout un ensemble de lois et de mesures financières qui aident les époux.

Voir statistiques ANNEXE A

ANNEXE A

QUELQUES STATISTIQUES TIRÉES DU RECENSEMENT CANADIEN DE 2011 qui aident à établir l'état de question.

Comparaisons Québec-Canada : couples et familles selon leur pourcentage sur l'ensemble des familles :

- Couples en union libre : Canada 16.7% Québec : 31.5%
- Familles monoparentales : Canada : 16.3 % Québec : 16.6 % du synode sur la famille.
- Couples mariés : Canada : 67% Québec : 52 %

- Familles recomposées : Canada : 12.6 % des familles comptant un couple ayant des enfants
Québec : 16.1% des familles comptant un couple ayant des enfants

- Le nombre de couples de même sexe a presque triplé entre 2006 et 2011 à l'échelle du Canada. Ils constituent 1% des couples au Québec. Près de 20% de ceux-ci sont mariés.

Canada : situation des enfants :

- En 2011, 2/3 des enfants âgés de 14 ans et moins vivaient avec des parents mariés, tandis qu'une proportion croissante vivait avec des parents en union libre.
- Un enfant sur dix, âgé de 14 ans et moins, vivait au sein d'une famille recomposée.
- 4 jeunes adultes sur 10 âgés de 20 à 29 ans vivaient chez leurs parents en 2011 au moment du recensement.
- Seulement 4 % des familles étaient constituées de 5 personnes ou plus

STATISTIQUES TIRÉES DU BULLETIN *Coup d'œil démographique*, publié par l'Institut de la statistique du Québec et qui aident à établir l'état de question du Synode sur la famille

L'âge au mariage au Québec :

- L'âge moyen au premier mariage s'élève à 32.7 ans chez les hommes et 31 ans chez les femmes
- Au Québec, seulement 29% des hommes et 32 % des femmes se marieraient une première fois avant leur 50^e anniversaire, si les conditions de nuptialité de 2011 demeuraient constantes

Les types de mariage au Québec

- La part des mariages religieux est passée de 71 % en 2002 à 54 % en 2011. Les mariages au Palais de justice est passé de 29 % à 18 %. Les autres mariages ont été célébrés par des personnes désignées (parents, amis, notables)
- Pour les mariages de conjoints de même sexe, les cérémonies religieuses se maintiennent à 20%.

Une compilation de Jacques Racine, professeur émérite de la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval